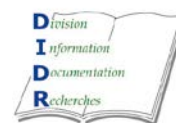


**HAITI**



17 avril 2020



## **Les minorités sexuelles et de genre**

*Actualisation de la note du 10 mai 2016*

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf)], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

1. La législation et son application .....	4
1.1 Le cadre juridique .....	4
1.2 Le manque de protection légale.....	5
2. Situation sociale .....	5
2.1 Perception de la société haïtienne.....	5
2.2.1 L'attitude de la société .....	5
2.2.2 L'attitude des responsables politiques et des médias .....	6
2.2.3 Le poids de la religion .....	6
2.2.4 La perception de l'entourage familial.....	8
2.2.5 Les conséquences du tremblement de terre de 2010 .....	8
2.2 Discriminations et violences à l'encontre des Haïtiens LGBTI.....	9
2.3 Les lieux de rencontre et rassemblements .....	11
2.4 Les associations LGBTI.....	12
2.4.1 L'association Kouraj.....	12
2.4.2 SEROVie .....	13
2.4.3 Femme en action contre la stigmatisation et la discrimination sexuelle (FACSDIS) .....	14
3. L'attitude des autorités.....	14
3.1 L'attitude générale des autorités et des forces de l'ordre.....	14
3.2 L'accès à la justice .....	15
Bibliographie .....	16

**Résumé :** Si aucune disposition législative ne condamne l'homosexualité en Haïti, les personnes LGBTI sont victimes de discriminations sociales et sont la cible de discours politiques et religieux hostiles, notamment depuis le séisme de 2010 et l'expansion de l'influence d'églises évangéliques au discours ouvertement homophobe. Les adeptes de la religion vaudou se révèlent plus tolérants par rapport aux personnes LGBTI. Des cas d'agressions verbales, physiques et des meurtres sont recensés par les associations qui défendent les droits des personnes LGBTI, mais l'accès à la justice s'avère particulièrement difficile en raison des carences propres aux institutions haïtiennes et une absence de dispositions législatives protectrices, auxquelles viennent s'ajouter des préjugés hostiles aux personnes LGBTI.

**Abstract:** There are no laws in Haiti condemning homosexuality, nonetheless, LGBTIQ community members are socially discriminated against and are targeted by hate speeches from political and religious actors, especially since the 2010 earthquake which has facilitated the expansion of evangelical churches openly homophobic. Voodoo religion members are generally more tolerant towards LGBTQ individuals. Associations defending LGBTQ rights point out cases of oral and physical aggressions or murders but access to justice is particularly difficult due to the Haitian institutions inherent deficiencies, the lack of protective laws for sexual minorities and hostile prejudice against LGBTQ people.

**Nota :** pour évoquer la situation des minorités sexuelles et de genre, le sigle LGBTI (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles/transgenres et intersexuées) sera utilisé dans ce document.

## 1. La législation et son application

### 1.1 Le cadre juridique

Lorsqu’Haïti a obtenu son indépendance en 1804, les actes homosexuels entre deux personnes consentantes avaient été décriminalisés depuis plus d’une dizaine d’années en France. Ainsi, Haïti n’a pas hérité de loi pénalisant l’homosexualité et il n’existe aucune loi contre les relations entre personnes de même sexe dans le Code pénal haïtien<sup>1</sup>.

L’article 35-2 de la Constitution de 1987 interdit la discrimination au travail basée sur « *le sexe, les opinions et l’état matrimonial* ». Cet article ne vise cependant pas spécifiquement les personnes LGBTI<sup>2</sup>.

Haïti ne reconnaît pas les mariages et unions civiles entre deux personnes de même sexe<sup>3</sup>.

Le 28 juin 2017, le sénateur du département de l’Ouest, Jean Renel Senatus, a vu sa proposition de loi adoptée par le Sénat empêchant, en son article 4, la délivrance de certificats de « bonne vie et mœurs » aux personnes dont « l’homosexualité (est) avérée »<sup>4</sup>. Selon un rapport de l’association Kouraj concernant la situation des personnes LGBTI en Haïti publié en 2019 : « ces certificats permettent notamment de se présenter à une élection publique, de candidater à une proposition d’embauche dans une institution publique ou privée, et d’obtenir un visa d’immigration auprès d’une ambassade étrangère »<sup>5</sup>.

Le 1<sup>er</sup> août 2017, le Sénat haïtien a également voté en faveur d’une proposition de loi interdisant le mariage entre personnes du même sexe et interdisant le soutien ou la promotion de l’homosexualité<sup>6</sup>. Le texte a été adopté par 12 voix, 1 abstention (le sénateur Kédelaire Augustin) et 1 contre (le sénateur Patrice Dumont)<sup>7</sup>.

Selon le média haïtien *Haiti Libre*, le texte présenté par Carl Murat Cantave, sénateur du département de l’Artibonite, comprenant 7 articles, prévoit de punir « toute tentative de célébration d’un mariage entre deux personnes du même sexe, tout acquiescement à un tel acte » et précise en son article 3 que « toute promotion, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, constitue un délit d’outrage aux bonnes mœurs et à la pudeur publique ». Tout contrevenant coupable d’infraction s’expose à une peine de trois ans de prison ferme et une amende de 500 000 gourdes (4 807€)<sup>8</sup>.

Ces propositions de loi ont été transmises à la Chambre des députés pour approbation, mais le débat et le vote des députés n’ont pas eu lieu à ce jour. En conséquence, ces dispositions ne sont donc pas officiellement applicables<sup>9</sup>. En outre, le mandat des députés est devenu caduc le 13 janvier 2020, et la Chambre des députés n’a pas été renouvelée comme les élections législatives prévues en novembre 2019 ne se sont pas tenues<sup>10</sup>, ce qui fait que le président de la République gouverne par décrets.<sup>11</sup>

---

<sup>1</sup> International gay and lesbian human rights commission (IGLHRC), *The Impact of the Earthquake, and Relief and Recovery Programs on Haitian LGBTI People*, 2011 ; ILGA, *Homophobie d’Etat*, 05/2013, 111p.

<sup>2</sup> Right in Exile Programme, *Haiti LGBTI Resources*, (consulté en avril 2016).

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Le Nouvelliste*, 16/08/2017, [url](#)

<sup>5</sup> Kouraj, « Rapport sur la situation LGBTI en Haïti », 09/09/2019, [url](#)

<sup>6</sup> *Le Figaro*, 02/08/2017, [url](#)

<sup>7</sup> *Le Nouvelliste*, 01/08/2017, [url](#)

<sup>8</sup> *Haiti Libre*, 03/08/2017, [url](#)

<sup>9</sup> *Le Figaro*, 02/08/2017, [url](#)

<sup>10</sup> RTBF, 14/01/2020, [url](#)

<sup>11</sup> *La Croix*, 13/01/2020, [url](#)

## 1.2 Le manque de protection légale

Aucune loi spécifique ne protège les minorités sexuelles contre la discrimination et les crimes de haine. Ce vide juridique est l'une des raisons pour lesquelles la grande majorité des LGBTI haïtiens dissimulent leur orientation sexuelle<sup>12</sup>.

Les personnes LGBTI manquent de confiance dans la capacité et la volonté de la police de fournir une protection contre les discriminations ou les formes de violence allant à leur rencontre<sup>13</sup>.

Selon un représentant de SEROVie, une association haïtienne qui, depuis 1998, fait de la prévention concernant le VIH et le SIDA et offre des services de soutien aux personnes homosexuelles, dans la législation haïtienne, aucune loi ne punit ou ne protège un homosexuel et cette situation « *le fragilise* »<sup>14</sup>.

## 2. Situation sociale

### 2.1 Perception de la société haïtienne

#### 2.2.1 L'attitude de la société

Selon le rapport des droits de l'homme publié en 2012 par le Département d'État des États-Unis, bien qu'aucun cas de discrimination contre des personnes LGBTI par les autorités n'ait été officiellement « confirmé », les personnes LGBTI sont régulièrement « victimes d'une discrimination sociale généralisée, notamment de mépris, de violence physique ciblée, d'agressions sexuelles et d'insécurité de l'emploi »<sup>15</sup>.

Un article publié par RFI le 17 mai 2013 signale également que « les insultes et les persécutions sont quotidiennes dans le pays : impossible pour un homosexuel de s'afficher publiquement ». L'homosexualité est un sujet tabou en Haïti, les homosexuels visibles et connus font l'objet d'insultes et de discriminations de façon quotidienne<sup>16</sup>.

Un supplément d'information sur le traitement des LGBTI en Haïti, présenté le 18 septembre 2013 à la suite de la 105<sup>e</sup> réunion du Comité des Nations Unies, souligne qu'afin « de prévenir la discrimination et l'ostracisme, plusieurs LGBTI vivant dans les communautés rurales cachent leur orientation sexuelle et choisissent plutôt de vivre comme des hétérosexuels ». Les personnes LGBTI ne se sentent pas libres de vivre leur homosexualité, craignant la discrimination de leurs familles, des communautés, et des cultures religieuses notamment catholiques et protestantes<sup>17</sup>.

Selon une enquête menée pour le ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) en avril 2017 concernant les discriminations envers les personnes vivant avec le VIH et les groupes dits vulnérables comprenant les personnes homosexuelles, près 86% des 1098

---

<sup>12</sup> 360°, « Des rumeurs de mariage gay déclenchent une flambée de violence », 01/08/2013 ; *Gay Star News*, « Haiti gangs beat 47 gays with machetes, sticks and cement blocks », 31/07/2013.

<sup>13</sup> OHCHR, *Supplementary Information on Haiti Regarding the Treatment of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Individual (LGBTI)*, 27/07/2012.

<sup>14</sup> Programme des nations unies pour le développement (Pnud), *Une association haïtienne de lutte contre le sida primée par le Prix Ruban Rouge*, 25/07/2012 ; Unaid, *SEROVie's evolving MSM strategy*, 25/07/2012.

<sup>15</sup> US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2012*, 19/04/2013 ; Yagg, « S'assumer en tant que gay : un moyen de combattre l'homophobie en Haïti », 08/10/2012.

<sup>16</sup> RFI, « Journée mondiale contre l'homophobie: l'homosexualité en Haïti », 17/05/2013 ; OHCHR, *Supplementary Information on Haiti Regarding the Treatment of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Individual (LGBTI)*, 27/07/2012 ; 360°, « Homos en Haïti, une lutte sans merci », 02/01/2016 ; International gay and lesbian human rights commission (IGLHRC), 2011, art.cit ; OSMAN Jérôme, « Haïti à l'heure des manifestations contre l'homosexualité », *Le regard de Osman*, 20/07/2013

<sup>17</sup> OHCHR, 27/07/2012, art.cit.; Immigration and Refugee Board of Canada, 27/09/2013, art.cit.

sondés estiment que la loi haïtienne devrait punir deux hommes adultes ou deux femmes adultes ayant des relations sexuelles dans un cadre privé. D'après cette enquête, 75% des sondés pensent que « la loi haïtienne devrait interdire l'entrée des homosexuels dans le pays » et près de 94% et 92% des enquêtés ne souhaiterait respectivement pas s'afficher publiquement avec un homme homosexuel ou avec une femme lesbienne. Plus de 80% des sondés ne recommanderaient pas une personne homosexuelle pour obtenir un emploi. Cette enquête du MSPP fait ressortir que « 8 adultes sur 10 préféreraient ne pas avoir un proche homosexuel » et que **plus de 70% des sondés déclarent « haïr » les personnes homosexuelles**<sup>18</sup>.

### 2.2.2 L'attitude des responsables politiques et des médias

Au niveau du gouvernement, les autorités montrent beaucoup de prudence pour afficher ouvertement des attitudes discriminatoires envers un homosexuel afin d'éviter tout reproche dans l'exercice de leur fonction<sup>19</sup>.

En revanche, certains fonctionnaires subalternes ne s'encombrent pas de telles considérations et réagissent le plus souvent avec dédain et mépris envers les homosexuels. Ceci est valable tant au niveau des ministères de la Santé, des Affaires sociales, de la Justice que de la police nationale<sup>20</sup>.

Les organisations qui travaillent avec des personnes LGBTI ont également signalé que la stigmatisation et la discrimination contre les personnes LGBTI sont devenues normalisées. Certains politiciens haïtiens affirment que l'homosexualité est étrangère à la culture haïtienne, les droits des LGBTI sont donc sans importance<sup>21</sup>.

Selon les informations recueillis par l'OFPRA et la CNDA en mission dans le pays, « les représentants de l'État sont relativement prudents sur la question des LGBTI » du fait des aides internationales allouées pour le fonctionnement des institutions. En revanche, « de nombreux fonctionnaires sont homophobes » et « lorsque les autorités sont confrontées à des actions violentes de certains secteurs de la population à l'encontre de membres de la communauté LGBTI, elles ne réagissent généralement pas »<sup>22</sup>.

Dans le cadre de l'adoption par le Sénat haïtien d'une loi interdisant le mariage homosexuel, le sénateur Carl Murat Cantave qui défendait le texte a déclaré publiquement selon le média français *Marianne* : « Il faut empêcher la dépravation de la jeunesse. Il faut empêcher l'abomination dans ce pays ». Le président du Sénat, Youri Latortue, a, pour sa part, ajouté, concernant des discours s'appuyant sur des arguments religieux, que : « Cette prédominance religieuse a agi au niveau de l'assemblée et, quoique l'État est laïc, ce sont des gens qui ont une foi qui sont aujourd'hui en majorité »<sup>23</sup>.

### 2.2.3 Le poids de la religion

L'homosexualité et la transsexualité restent taboues au sein d'une société haïtienne catholique largement conservatrice. Il en résulte que la vie de nombreuses personnes LGBTI en Haïti est « caractérisée par le secret, l'isolement, la discrimination et la violence »<sup>24</sup>.

---

<sup>18</sup> MSPP, 04/2017, [url](#)

<sup>19</sup> Selon un représentant de SEROvie contacté par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) du Canada le 13 septembre 2013.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> OHCHR, 27/07/2012, art.cit.

<sup>22</sup> OFPRA/CNDA, 15/09/2017, p.68, [url](#)

<sup>23</sup> *Marianne*, 03/08/2017, [url](#)

<sup>24</sup> OHCHR, 27/07/2012, art.cit.

En effet, du fait de leurs croyances, l'homosexualité et la transsexualité sont considérés comme immoraux par les Haïtiens. Le 25 mars 2011, la CIDH a tenu une audience intitulée « Droits de l'Homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Haïti ». Il en ressort que les Haïtiens protestants ou catholiques ont un comportement plutôt hostile envers les personnes LGBTI. En conséquence, les personnes LGBTI sont souvent maltraitées verbalement, psychologiquement et physiquement sans aucune protection offerte par l'État sous forme de lois contre les discriminations<sup>25</sup>.

Charlot Jeudy, président de *Kouraj*, une association LGBTI, a qualifié la situation des minorités sexuelles en Haïti de « difficile ». Les perceptions relatives aux LGBTI haïtiens se partagent tant au niveau du gouvernement que de la société en général. Il a signalé que, de façon générale, « les personnes LGBTI sont mal vues et mal comprises par la société, mais que dans certains secteurs, artistique par exemple, et dans certaines religions comme le vaudou, elles n'ont pas vraiment de problème »<sup>26</sup>.

Les opinions des personnes qui ne sont pas religieuses ou des personnes qui pratiquent la religion vaudou sont plus modérées et tolérantes. Cette meilleure acceptation est issue de la croyance selon laquelle une personne homosexuelle peut être sous influence d'un esprit (*loa*). De plus, la religion vaudou ne donne pas de recommandations impératives sur un « bien » et un « mal » prédéfinis, ce qui la rend plus tolérante vis-à-vis des différences<sup>27</sup>.

Un article publié par *Al Jazeera America* donne l'exemple de Deuby, Haïtien gay, danseur mais aussi *houngan* (prêtre vaudou). Bien qu'il ne possède pas son propre temple vaudou, il participe fréquemment à des danses vaudous à Port-au-Prince. Alors que la plupart des attaques à l'égard des homosexuels proviennent de membres des communautés catholique, protestante et évangélique, de nombreux gays se sentent à l'aise de s'exprimer à travers le vaudou. Selon Deuby, le vaudou est une religion qui est ouverte à tout le monde et qui fait partie de la culture du pays. Cette religion mêle l'évolution des croyances de divers esclaves africains importés en Haïti ainsi que du catholicisme français. Elle est maintenant pratiquée par une grande partie de la population haïtienne<sup>28</sup>.

Suite au séisme de janvier 2010, il y a eu des attaques verbales et physiques contre les pratiquants du vaudou. Ces attaques ont été perpétrées par ceux qui estimaient que, comme les homosexuels, les pratiquants du vaudouisme étaient immoraux et étaient responsables du séisme<sup>29</sup>.

Selon le rapport de mission de l'OFPPRA et de la CNDA, le 19 juillet 2013, un groupe de pasteurs évangéliques a organisé une manifestation dans la capitale contre l'ingérence présumée des pays occidentaux dans la politique et la société haïtienne en raison de rumeurs liées aux débats concernant les mariages de personnes de même sexe au Canada, aux États-Unis et en France. Des manifestations similaires ont été organisées à Cayes et à Jacmel tandis que la manifestation annoncée aux Gonaïves a été interdite par le commissaire du gouvernement. A Port-au-Prince, « plusieurs personnes travesties ont été lynchées publiquement sur le parcours de la manifestation, et deux transsexuels sont décédés ». Des cas d'agressions homophobes ont été signalés après ces manifestations<sup>30</sup>.

---

<sup>25</sup> Right in Exile Programme, *Haiti LGBTI Resources*, (consulté en avril 2016).

<sup>26</sup> Selon Charlot Jeudy contacté par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada le 12 septembre 2013.

<sup>27</sup> *Grotius International*, « Le kouraj d'être soi en Haïti », 15/09/2013 ; *360°*, « Homos en Haïti, une lutte sans merci », 02/01/2016.

<sup>28</sup> *Al Jazeera America*, « Haiti's fight for gay rights », 08/11/2014.

<sup>29</sup> International gay and lesbian human rights commission (IGLHRC), 2011, art.cit.

<sup>30</sup> OFPPRA/CNDA, 15/09/2017, pp.64-65, [url](#)

En 2014, une campagne d'affichage hostile aux personnes LGBTI a été organisée à Port-au-Prince et à Carrefour par des groupes religieux protestants<sup>31</sup>.

#### 2.2.4 La perception de l'entourage familial

Les personnes LGBTI sont régulièrement rejetées par les membres de leur propre famille. A l'exception de la religion vaudou, plus les croyances religieuses sont ancrées au sein de la famille, plus il risque d'y avoir l'exclusion de la personne LGBTI<sup>32</sup>.

Le soutien de leurs réseaux de parenté et communautaires est faible. Etant expulsées de leurs maisons, de nombreuses personnes LGBTI sont forcées de vivre dans les espaces publics ou dans des zones délabrées de Port-au-Prince où les taux de criminalité et de violence sont plus élevés<sup>33</sup>.

Les personnes homosexuelles vivant avec le VIH font l'objet d'une double stigmatisation : celle spécifique au VIH, considérée comme une maladie honteuse, voire immorale et dangereuse pour les autres, et celle relative à l'orientation sexuelle, liée à la déviation supposée par rapport à une norme. Du fait des tabous qui codifient la société haïtienne, certaines de ces personnes sont rejetées par leur propre famille<sup>34</sup>.

#### 2.2.5 Les conséquences du tremblement de terre de 2010

Les comportements envers les personnes LGBTI sont devenus plus hostiles avec le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Certains groupes religieux ont accusé les homosexuels d'avoir déclenché la colère divine et ont désigné la population LGBTI comme étant la cause du séisme. Cela a entraîné une augmentation de la violence et de l'intolérance à leur rencontre<sup>35</sup>.

En conséquence de l'augmentation de la stigmatisation, nombreux sont les hommes gays et bisexuels qui ont essayé d'adopter un comportement plus masculin comme un moyen d'éviter le harcèlement à l'intérieur et à l'extérieur des camps de personnes déplacées<sup>36</sup>.

Le tremblement de terre a également rendu les ressources déjà limitées des quelques organisations protégeant les droits des personnes LGBTI encore plus rares. Leur vulnérabilité a été aggravée par le fait que les locaux des organisations qui fournissent des services aux LGBTI, tels que SEROVIE, ont également été détruits dans le séisme<sup>37</sup>.

Le processus de reconstruction après le tremblement de terre a créé des opportunités économiques limitées mais positives pour les Haïtiens. Cependant, les personnes LGBTI ont été largement exclues des programmes de reconstruction et n'ont que très peu bénéficié de ces nouvelles opportunités économiques<sup>38</sup>.

Après le séisme, les personnes LGBTI ont rapporté une incapacité à accéder à la nourriture, au logement, à des soins de santé, et aux programmes « *vivres-contre-travail* ». Les hommes gays et bisexuels ont été particulièrement touchés parce que l'aide internationale

---

<sup>31</sup> OFPRA/CNDA, 15/09/2017, p.65, [url](#)

<sup>32</sup> OHCHR, 27/07/2012, art.cit.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Le Nouvelliste*, « Une remontée du VIH-SIDA dans les communautés vulnérables », 04/08/2015.

<sup>35</sup> OHCHR, 27/07/2012, art.cit ; Right in Exile Programme, *Haiti LGBTII Resources*, (consulté en avril 2016) ; 360°, « Homos en Haïti, une lutte sans merci », 02/01/2016.

<sup>36</sup> OHCHR, 27/07/2012, art.cit ; Right in Exile Programme, *Haiti LGBTII Resources*, (consulté en avril 2016).

<sup>37</sup> *Ibid.* ; International gay and lesbian human rights commission (IGLHRC), 2011, art.cit.

<sup>38</sup> *Ibid.*



a été distribuée par des organisations volontaires privées qui privilégiaient la distribution et l'aide pour les femmes<sup>39</sup>.

En outre, les rapports de l'association SEROVie ont montré que les personnes transgenres ont rencontré des obstacles supplémentaires pour accéder à un traitement médical. Celles-ci ont été incapables d'obtenir un traitement hormonal ou de services psychologiques en Haïti et beaucoup ont été contraints de se rendre en République dominicaine pour recevoir ce type de traitement<sup>40</sup>.

## 2.2 Discriminations et violences à l'encontre des Haïtiens LGBTI

La communauté LGBTI doit faire face à de nombreuses discriminations en Haïti. Elles se traduisent notamment par des discriminations dans le monde professionnel et par moins de possibilités d'emploi. De fait, il est fréquent pour les personnes LGBTI de se tourner vers le travail du sexe pour la survie. Ces personnes peuvent être exposées à l'humiliation verbale, à de la violence physique et à de la violence sexuelle. Les personnes transgenres sont particulièrement victimes de ces actes<sup>41</sup>.

Les homosexuels efféminés font régulièrement l'objet de moquerie, des émissions radiophoniques et télévisées sont même diffusées pour les dénigrer<sup>42</sup>.

Les personnes LGBTI subissent beaucoup d'actes de violence et sont accusés d'être à l'origine de nombreux maux de la société haïtienne : prostitution, pédophilie, détournement de mineurs, VIH, et même le séisme de 2010 pour avoir offensé Dieu. Dans les années 1980, alors que le SIDA se développait aux États-Unis, les centres de contrôle des maladies ont évoqué la théorie des « 4 H » : Homosexuels, Hémophiles, Héroïnomanes et Haïtiens. Cette théorie a été invalidée par la suite, mais les conséquences ont été importantes pour la communauté LGBTI haïtienne<sup>43</sup>.

Selon Dave Stephen, directeur des opérations à SEROVie, « les lesbiennes et les gays sont battus dans la rue, sur le chemin de l'école. Ils se cachent, même si ce n'est pas criminel »<sup>44</sup>.

Les personnes LGBTI sont victimes de stigmatisation de la part du public, mais aussi du corps médical. À l'occasion du premier congrès national de la population LGBTI en Haïti qui s'est tenu le 17 mai 2012, il a été signalé que les personnes LGBTI « ne peuvent pas discuter de manière ouverte avec le corps médical, voire obtenir des soins ». Charlot Jeudy a également signalé qu'un gay efféminé qui se présente à l'hôpital parce qu'il a été violenté peut ne pas recevoir de certificat médical sous prétexte que « c'est son comportement qui est responsable de son agression »<sup>45</sup>. Certains praticiens prennent même leur Bible et se mettent à prêcher, rappelant qu'il est immoral de s'adonner à cette pratique condamnée par la religion chrétienne<sup>46</sup>.

Le 19 juillet 2013, une marche a été organisée par la Coalition des organisations religieuses et morales afin de manifester contre l'homosexualité. Plus d'un millier personnes ont participé à celle-ci. Le magazine suisse 360°, qui se consacre à l'actualité homosexuelle,

---

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> OHCHR, 27/07/2012, art.cit.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Selon un représentant de SEROVie contacté par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada le 13 septembre 2013.

<sup>43</sup> Yagg, 08/10/2012, art.cit.

<sup>44</sup> *Al Jazeera America*, « Haiti's fight for gay rights », 08/11/2014.

<sup>45</sup> Selon Charlot Jeudy contacté par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada le 12 septembre 2013.

<sup>46</sup> *Le Nouvelliste*, 04/08/2015, art.cit.

bisexuelle et transgenre, a toutefois mentionné que ce genre de marche était plutôt « *inhabituel* » en Haïti<sup>47</sup>.

Plusieurs homosexuels ou personnes étant considérées comme telles ont été attaqués pendant ou à la suite de cette marche. Cette vague d'agressions coïncidait avec la marche de la « *Coalition des organisations religieuses et morales* » contre le mariage entre personnes de même sexe. Les leaders de plusieurs Eglises avaient lancé une rumeur selon laquelle le gouvernement s'apprêtait à légiférer sur ce thème, brandissant des bibles et, pour certains, appelant à la mise à mort des homosexuels<sup>48</sup>.

Entre les 17 et 24 juillet, 47 actes de violence et agressions ont été perpétrés contre des personnes LGBTI ou des personnes perçues comme telles. Ces personnes auraient notamment été attaquées à coups de couteau, de machette, de bloc de ciment, de pierre et de bâton. De plus, au cours de la manifestation du 19 juillet, deux personnes considérées comme étant homosexuelles, ont trouvé la mort<sup>49</sup>.

Le ministère de la Justice a condamné les violences ayant suivi la manifestation, mais la police n'a procédé à aucune arrestation. Ceci a également été souligné par Charlot Jeudy qui a ajouté : « il y a même des policiers en uniforme qui participaient activement à la manifestation du 19 juillet »<sup>50</sup>.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a également condamné cette vague de violence contre les personnes LGBTI et a demandé au gouvernement haïtien d'enquêter et de prendre des mesures urgentes et efficaces pour mettre fin à ces actes de violence et de discrimination : « La Commission rappelle que l'État a le devoir de répondre à ces violations des droits de l'homme et de garantir que les personnes LGBTI peuvent effectivement exercer leur droit à une vie exempte de discrimination et de violence. À cet égard, la Commission rappelle que l'inefficacité de la réponse de l'État favorise l'impunité, qui à son tour favorise la répétition chronique de ces crimes, laissant les victimes et leurs familles sans défense. En outre, l'impunité pour ces crimes envoie un message général à la société que cette violence est tolérée »<sup>51</sup>.

En août 2013, un Britannique travaillant pour la Croix-Rouge et son partenaire de même sexe ont été attaqués. Un gang a jeté des cocktails Molotov et des pierres sur le couple au cours de leur cérémonie de fiançailles au bureau local du Comité international de la Croix-Rouge. Plusieurs personnes ont été blessées, deux voitures ont été incendiées et les fenêtres de la résidence où la cérémonie a eu lieu ont été brisées<sup>52</sup>.

En 2015, l'association Kouraj a signalé les assassinats de deux jeunes hommes dont l'homosexualité était connue. L'un a été tué par balle au Champ de Mars, à Port-au-Prince, l'autre a été assassiné à son domicile à l'arme blanche<sup>53</sup>.

Selon un rapport de Kouraj publié en 2019, l'association a recensé 21 cas de violences sur des personnes LGBTI dont 14 agressions entre les années 2016 et 2018. Trois individus

---

<sup>47</sup> 360°, 01/08/2013, art.cit ; OSMAN Jérôme, 20/07/2013, art.cit.

<sup>48</sup> 360°, 01/08/2013, art.cit ; OSMAN Jérôme, 20/07/2013, art.cit.

<sup>49</sup> 360°, 01/08/2013, art.cit ; *Gay Star News*, « Haiti gangs beat 47 gays with machetes, sticks and cement blocks », 31/07/2013 ; *Tout Haïti*, « Deux présumés Homosexuels tués après la manifestation homophobe organisée par des églises protestantes », 19/07/2013 ; *Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)*, « IACHR Condemns Recent Wave of Violence against LGTBI Persons in Haiti », 30/07/2013 ; *Pink News*, « US Human Rights Commission condemns spike in anti-LGBTI violence in Haiti following protest », 31/07/2013.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> Trad. DIDR [anglais] de *Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)*, 30/07/2013, art.cit ; *Pink News*, 31/07/2013, art.cit.

<sup>52</sup> *Pink News*, « Haiti: Police arrest two men over attack on British man's same-sex engagement ceremony », 14/08/2013.

<sup>53</sup> OFPRA/CNDA, 15/09/2017, p.73, [url](#)

ont déclaré avoir reçu des menaces de mort. L'association a recensé un assassinat et cinq agressions physiques<sup>54</sup>.

### 2.3 Les lieux de rencontre et rassemblements

En Haïti, les regroupements de personnes LGBTI sont dangereux dans les lieux publics. Plusieurs problèmes de violence ont mis fin à leurs soirées. Ils se retrouvent depuis chez eux ou chez des amis<sup>55</sup>.

Se trouver une compagne ou un compagnon est difficile à Port-au-Prince et encore plus en province. Pour cela, l'association Kouraj essaye régulièrement d'organiser des soirées dans des maisons privées mais doit faire face à nombreuses difficultés. Pour finir, ils se voient souvent chez eux ou chez leurs amis quand cela est possible<sup>56</sup>.

Stephenson, membre fondateur de l'association Kouraj, explique que pour se rencontrer, « il y a bien quelques hôtels où les couples gays peuvent se retrouver, mais ils sont glauques. Sinon, il faut se retrouver le soir venu, dans des ruelles ». Quant aux réseaux sociaux en Haïti, selon lui, « rares sont ceux qui ont accès à Badoo ou Facebook »<sup>57</sup>.

Par ailleurs, aucun festival de films ou défilés LGBTI ne se produisent. Le premier festival culturel et cinématographique organisé par l'association Kouraj qui devait se tenir du 27 au 29 septembre 2016, intitulé « Massimadi » a été interdit par Me Danton Léger, le commissaire du gouvernement, notamment face à des réactions virulentes et des menaces proférées à l'encontre de l'association et de ses partenaires<sup>58</sup>.

Il n'y a pas de bars ou boîtes de nuit spécifiques aux clients LGBTI<sup>59</sup>. Il existe cependant des lieux désignés par les membres de la communauté LGBTI comme des « points chauds » qui tolèrent la présence de clients LGBTI voire qui ne sont connus que d'eux. Ainsi, le restaurant Yanvalou de Port-au-Prince a été fondé par un groupe de personnes LGBTI. De même, sont considérés comme des « points chauds » le bar JetSet situé à Pétiion-Ville, l'hôtel Oloffson situé dans le centre-ville de Port-au-Prince, un bar situé en face de l'ambassade de France, sur la place des Pompiers au Champ de Mars ou encore un bar communautaire clandestin sans devanture situé dans la commune de Delmas accessible uniquement par cooptation<sup>60</sup>.

La communauté LGBTI est nettement divisée entre riches et pauvres. Les personnes LGBTI provenant des classes supérieures peuvent être plus ouvertes et ont des soirées exclusives. Les endroits où les homosexuels peuvent se déplacer librement sont souvent accessibles uniquement aux Haïtiens les plus aisés. Les classes les plus pauvres, cependant, doivent vivre leur homosexualité de manière plus discrète<sup>61</sup>.

---

<sup>54</sup> Kouraj, 09/09/2019, [url](#)

<sup>55</sup> Yagg, 08/10/2012, art.cit.

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> 360°, « Homos en Haïti, une lutte sans merci », 02/01/2016.

<sup>58</sup> OFPRA/CNDA, 15/09/2017, p.68, [url](#)

<sup>59</sup> *Al Jazeera America*, 08/11/2014, art.cit ; Right in Exile Programme, (consulté en avril 2016), art.cit.

<sup>60</sup> OFPRA/CNDA, 15/09/2017, p.70-71, [url](#)

<sup>61</sup> *Ibid.*

## 2.4 Les associations LGBTI

### 2.4.1 L'association Kouraj

L'association Kouraj est une association de défense des droits homosexuels, dont Charlot Jeudy est le président du comité exécutif. En 2012, elle a créé le « mouvement M » dans le but de lutter contre l'homophobie<sup>62</sup>.

L'association a décidé de reprendre le terme « *masisi* » à son compte pour lutter contre les préjugés. Il s'agit d'un terme créole péjoratif. Les « *masisi* » sont des personnes de sexe masculin mais qui socialement et/ou dans leur vie sexuelle jouent un rôle perçu comme féminin. Les hommes qui ont le rôle perçu comme masculin dans le couple homosexuel ne sont pas qualifiés de « *masisi* », puisqu'ils ne s'assument pas en général comme tels et sont souvent mariés. C'est pourquoi l'association Kouraj parle de « communauté M » pour *Masisi*, *Madivin* (lesbienne), *Miks* (bisexuel), *Makomer* (transexuel)<sup>63</sup>.

« *Masisi* » est une insulte largement utilisée par les conservateurs de tout bord politique pour discréditer les progressistes. Les féministes en sont souvent qualifiées<sup>64</sup>.

Par cette organisation, Charlot Jeudy souhaite réunir la communauté M du pays afin de se soutenir et de s'organiser pour revendiquer des droits et être accepté par tous. Beaucoup de « *masisi* » partent d'Haïti pour la République Dominicaine et les États-Unis où ils peuvent vivre leur orientation sexuelle comme ils l'entendent<sup>65</sup>.

Selon Charlot Jeudy, l'association est petite, mais avec l'aide de ses partenaires, notamment le Bureau des avocats internationaux, elle peut toutefois offrir, entre autres, de l'accompagnement juridique, médical et psychologique, du relogement et du dépistage<sup>66</sup>.

Le 17 mai 2012 a eu lieu le premier congrès national de la communauté M contre l'homophobie organisé par des membres de l'association Kouraj. Ce congrès a réuni plus de 300 participants. L'objectif de ce congrès était d'obtenir le soutien de responsables politiques et d'attirer l'attention des médias pour pouvoir faire changer les mentalités. Les membres de Kouraj souhaitaient également rédiger un projet de loi contre les discriminations et les violences homophobes<sup>67</sup>.

Le 13 juin 2012, l'association Kouraj a organisé la première manifestation publique de la communauté M devant le tribunal de paix de la ville de Jacmel. Quatre « *masisi* » s'étaient faits agressés quelques jours avant en raison de leur orientation sexuelle<sup>68</sup>.

Le 21 novembre 2013, le bureau de l'association a été attaqué, trois hommes armés ont vandalisé le bureau et agressé les membres de l'association présents. Le groupe s'est vu contraint de réduire ses activités et de déménager dans un bureau plus modeste dans un autre quartier de Port-au-Prince<sup>69</sup>. Charlot Jeudy avait reçu plusieurs menaces. Des tracts avaient été distribués devant sa maison : « *Haïti n'a pas besoin d'une organisation comme*

---

<sup>62</sup> Yagg, 08/10/2012, art.cit ; *Grotius International*, « Le kouraj d'être soi en Haïti », 15/09/2013.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> Yagg, 08/10/2012, art.cit

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> Yagg, « S'assumer en tant que gay: un moyen de combattre l'homophobie en Haïti », 08/10/2012.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Al Jazeera America*, 08/11/2014, art.cit ; *360°*, 02/01/2016, art.cit.

*Kouraj* », « Nous allons mettre le feu au local de Kouraj », « Nous allons mettre le feu à la maison de Charlot »<sup>70</sup>.

Le lundi 25 novembre 2019, Charlot Jeudy a été retrouvé mort à son domicile. La journaliste Amélie Baron, correspondante pour Radio France Internationale (RFI) en Haïti, a déclaré le jour-même que Charlot Jeudy « [avait été] tué » sur les réseaux sociaux<sup>71</sup> sans que cette déclaration ne puisse être étayée par des sources médico-légales ou judiciaires. Le journal *Le Nouvelliste* relate que le militant a été retrouvé dans son lit et fait état de soupçons d'empoisonnement de la part des membres de la famille de Charlot Jeudy<sup>72</sup>.

Dans un communiqué le même jour, l'ONG OutRight Action International, défendant les droits des personnes LGBT, déclare : « les circonstances de son décès ne sont toujours pas claires et une autopsie est nécessaire pour déterminer la cause du décès [...] Même si la cause du décès n'a pas été vérifiée, *OutRight* craint que le décès de Charlot ne soit un crime de haine. Charlot avait reçu des appels téléphoniques menaçants et anonymes, mais il était déterminé à poursuivre la lutte pour l'égalité des personnes LGBTIQ.<sup>73</sup> »

L'Ambassade de France en Haïti a publié un communiqué officiel le 25 novembre 2019 enjoignant les autorités haïtiennes « à faire le plus rapidement possible toute la lumière sur les circonstances de ce décès »<sup>74</sup>.

Le 19 décembre 2019, le journal local *Miami Herald* rapporte que Charlot Jeudy n'a pas été enterré trois semaines après son décès et n'a pas été autopsié<sup>75</sup>. Ses funérailles ont été célébrées le 24 janvier 2020, comme le rapportent *Ici Haïti*<sup>76</sup>, un supplément du journal *Haïti Libre*, et le journal haïtien *Rezo Nodwès*<sup>77</sup>, sans que les causes de son décès n'aient été identifiées.

Selon *Le Nouvelliste*, le parquet près le tribunal de première instance de Port-au-Prince a annoncé que l'enquête concernant les circonstances entourant le décès du militant avait été confiée à la direction centrale de la police judiciaire<sup>78</sup>.

#### 2.4.2 SEROVie

SEROVie est une association qui a été fondée en 1998 lorsqu'un groupe de personnes du Groupe de recherche et d'action anti-SIDA et antidiscrimination sexuelle (GRASADIS) ont décidé d'être plus actifs et d'offrir des services pour l'ensemble des personnes LGBTI. La mission de SEROVie est de sensibiliser cette catégorie de la population et de lui offrir un suivi psychologique, particulièrement pour « les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes »<sup>79</sup>.

SEROVie offre différents types de services tels que l'assistance légale, la prise en charge médicale, l'accompagnement psychologique, l'hébergement temporaire, la réhabilitation sociale par le renforcement de l'autonomie économique et la formation professionnelle<sup>80</sup>.

---

<sup>70</sup> *Grotius International*, 15/09/2013, art.cit.

<sup>71</sup> Twitter, compte d'Amélie Baron, 25/11/2019, [url](#)

<sup>72</sup> *Le Nouvelliste*, 25/11/2019 [url](#)

<sup>73</sup> OutRight Action International, 25/11/2019, [url](#)

<sup>74</sup> Ambassade de France en Haïti, 25/11/2019, [url](#)

<sup>75</sup> *Miami Herald*, 19/12/2019, [url](#)

<sup>76</sup> *Ici Haïti*, 25/01/2020, [url](#)

<sup>77</sup> *Rézo Nodwès*, 26/01/2020, [url](#)

<sup>78</sup> *Le Nouvelliste*, 27/11/2019, [url](#)

<sup>79</sup> Programme des nations unies pour le développement (Pnud), *Une association haïtienne de lutte contre le sida primée par le Prix Ruban Rouge*, 25/07/2012 ; Unaid, *SEROVie's evolving MSM strategy*, 25/07/2012.

<sup>80</sup> *Ibid.*

Le 27 juillet 2012, l'association SEROVie a reçu à Washington le prix Ruban Rouge, une reconnaissance à l'échelle internationale de ses efforts dans la lutte contre le VIH/Sida. Selon Reginald DuPont, son président, l'association a pour mission de « s'adapter et être flexible par rapport aux besoins de nos bénéficiaires. Ils requièrent la confidentialité et la discrétion pour éviter d'attirer l'attention de leur voisinage ou de leur famille, qui pour la plupart des cas rejettent leur identité sexuelle »<sup>81</sup>.

Plus de 200 éducateurs travaillent au sein de SEROVie. Ils connaissent bien le milieu et arrivent progressivement à former un réseau de contacts autour d'eux. Leur meilleure forme de communication et de distribution est le bouche-à-oreille. Ils n'ont pas de bureau ou de centre, mais ils ciblent les personnes dans des endroits où ils sont le moins visibles, ou dans des endroits où ils se sentent protégés, comme les temples vaudous.

Reginald DuPont explique qu'ils les aident « à trouver un métier, un boulot et à renforcer leur capacité économique. Ainsi, la famille et la communauté se forment une autre image d'eux et ils sont petit à petit mieux acceptés dans la sphère sociale et familiale »<sup>82</sup>.

### **2.4.3 Femme en action contre la stigmatisation et la discrimination sexuelle (FACSDIS)**

Femme en action contre la stigmatisation et la discrimination sexuelle (FACSDIS) est une organisation à but non lucratif qui cherche à promouvoir l'égalité des droits des femmes opprimées et marginalisées. Elle est dirigée par Marjory Lafontant et est la seule organisation de lesbiennes en Haïti<sup>83</sup>.

Ses missions consistent à mobiliser les femmes pour qu'elles puissent connaître leurs droits et mettre fin au comportement discriminatoire vis-à-vis des personnes LGBTI. Cela se traduit par des échanges d'expériences, des débats et des événements culturels pour renforcer l'estime de soi, la maîtrise de sa sexualité et l'identité lesbienne du groupe. L'association met également en place des activités de prévention de la discrimination, et des services de soutien mutuel et d'assistance en cas d'agression<sup>84</sup>.

Marjory Lafontant a reçu à plusieurs reprises des menaces de mort pour ses activités au sein de l'association : « Ils disaient qu'on allait brûler l'association et nous tuer. C'était une liste ciblée de noms d'homosexuels par des gens qui étaient bien renseignés ». Depuis, une équipe de sécurité assure la protection des membres de l'association<sup>85</sup>.

## **3. L'attitude des autorités**

### **3.1 L'attitude générale des autorités et des forces de l'ordre**

Alors que les actes homosexuels ne sont pas criminalisés en vertu de la loi haïtienne, les personnes LGBTI sont souvent harcelées par la police et arrêtées<sup>86</sup>. Selon l'association SEROVie, ses travailleurs sociaux sont souvent attaqués et battus lorsqu'ils vont dans les camps de personnes déplacées et dans les quartiers pauvres. L'association Kouraj a également signalé que les hommes gays sont régulièrement arrêtés pour des crimes fabriqués après qu'ils aient déposé des plaintes<sup>87</sup>.

---

<sup>81</sup> Programme des nations unies pour le développement (Pnud), 25/07/2012, art.cit.

<sup>82</sup> Programme des nations unies pour le développement (Pnud), 25/07/2012, art.cit ; Unaid, *SEROVie's evolving MSM strategy*, 25/07/2012.

<sup>83</sup> Site web de l'organisation FACSDIS, (consulté en avril 2016).

<sup>84</sup> *Ibid* ; 360°, 02/01/2016, art.cit.

<sup>85</sup> 360°, 02/01/2016, art.cit.

<sup>86</sup> *Le Nouvelliste*, 04/08/2015, art.cit.

<sup>87</sup> OHCHR, 27/07/2012, art.cit.

Les lesbiennes qui ont été victimes de viol ont peur de dire à la police que leur viol a été motivé par leur orientation sexuelle. Selon un membre de FACSDIS : « Si nous leur disons que nous avons été violées, ils nous disent simplement que c'est de notre faute. Les crimes contre les personnes LGBTI sont commis en toute impunité car de nombreux agents de police refusent d'accepter ces plaintes »<sup>88</sup>.

### 3.2 L'accès à la justice

Dès lors, l'accès à la justice est compliqué pour les personnes LGBTI. D'après Reginald DuPont, il n'est pas systématique pour les minorités sexuelles de porter plainte contre leurs agresseurs par peur de représailles. Toutefois, dans de rares cas, les victimes de violences choisissent d'intenter une action en justice, mais il est difficile d'obtenir gain de cause<sup>89</sup>.

Charlot Jeudy, président de Kouraj, a expliqué que les personnes LGBTI ne portent pas plainte contre leurs agresseurs pour deux raisons : d'une part, parce que leurs parents ne connaissent pas leur identité sexuelle, et d'autre part, parce qu'ils estiment que le système judiciaire est corrompu et ne leur inspire pas confiance. Il a signalé que, lorsqu'une personne membre d'une minorité sexuelle se rend à la police pour porter plainte, « *la police tourne la personne LGBTI en dérision* ». Lorsqu'une personne est accompagnée d'un avocat, la plainte est prise en considération. Toutefois, peu d'avocats acceptent de représenter les LGBTI<sup>90</sup>.

Selon les informations recueillies au cours de la mission de l'OFPPRA et de la CNDA, **les condamnations dans les cas où des personnes LGBTI portent plainte ou sont concernées sont quasi-inexistantes**. Ainsi, en 2013, une femme lesbienne mariée a été assassinée par son époux, ce dernier ayant découvert qu'elle avait une relation extra-conjugale avec une femme. Une responsable de l'association FACSDIS présente au tribunal avec la famille de cette femme a été accusée par le juge d'être « lesbienne et délinquante ». En outre, le 21 novembre 2013, après que le bureau de l'association Kouraj ait été attaqué, l'association a dû payer le transport du juge de paix afin d'obtenir un constat et le dossier est resté bloqué au cabinet d'instruction. En 2015, la magistrate chargée de l'instruction de l'affaire a convoqué les membres de l'association afin de les informer du fait qu'elle était chrétienne. Les nombreuses plaintes de l'association dans cette affaire n'ont pas abouti à des décisions de justice<sup>91</sup>.

---

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Selon un représentant de SEROVie contacté par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada le 13 septembre 2013.

<sup>90</sup> Selon Charlot Jeudy contacté par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada le 12 septembre 2013.

<sup>91</sup> OFPPRA/CNDA, 15/09/2017, p.74, [url](#)

## Bibliographie

Sites web consultés en avril 2016 et en avril 2020

### Document OFPRA/CNDA

OFPRA/CNDA, « Rapport de mission en République d'Haiti du 26 mars au 7 avril 2017 », 15/09/2017, p.63-75,  
[https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport\\_mission\\_hti\\_2017.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_mission_hti_2017.pdf)

### Organisations intergouvernementales

Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), « IACHR Condemns Recent Wave of Violence against LGTBI Persons in Haiti », 30/07/2013  
[http://www.oas.org/en/iachr/media\\_center/PReleases/2013/054.asp](http://www.oas.org/en/iachr/media_center/PReleases/2013/054.asp)

OHCHR, *Supplementary Information on Haiti Regarding the Treatment of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Individual (LGBTI)*, 27/07/2012  
[http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/ngos/LGB\\_Haiti105\\_en.doc](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/ngos/LGB_Haiti105_en.doc)

Programme des nations unies pour le développement (Pnud), *Une association haïtienne de lutte contre le sida primée par le Prix Ruban Rouge*, 25/07/2012  
[http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/ourwork/hiv\\_aids/successstories/association-haitienne-serovie-prix-ruban-rouge.html](http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/ourwork/hiv_aids/successstories/association-haitienne-serovie-prix-ruban-rouge.html)

Unaid, *SEROvie's evolving MSM strategy*, 25/07/2012  
<http://www.unaids.org/en/resources/presscentre/featurestories/2012/july/20120725serovie>

### Institutions nationales

Ambassade de France en Haïti, « Communiqué », 26/11/2019  
<https://ht.ambafrance.org/Communique-Deces-de-M-Charlot-Jeudy>

Ministère de la Santé Publique et des Population, « Enquête sur les attitudes de la population adulte sur la stigmatisation et la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH et les groupes vulnérables en Haïti », 04/2017,  
<https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Rapport%20Final%20Sondage%20Opinion%20%20Stigmatisation%20discrimination%20%20SEFIS%20PNLS%20ONUSIDA%20CDC.pdf>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Haiti: Situation of sexual minorities and treatment of this group by society and the authorities; legislation, state protection and support services (2012-September 2013)*, 27/09/2013  
[https://www.ecoi.net/local\\_link/277665/406998\\_de.html](https://www.ecoi.net/local_link/277665/406998_de.html)

US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2012*, 19/04/2013,  
<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2012humanrightsreport/index.htm?year=2012#wrapper>



## Organisations non gouvernementales

Kouraj, « Rapport sur la situation LGBTI en Haïti », 09/09/2019,  
<https://www.kouraj.org/post/2019/09/09/un-rapport-sur-la-situation-des-lgbti-en-haiti>

Amnesty International, *Des gouvernements continuent de tolérer l'homophobie*, 16/05/2014  
<http://www.amnesty.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Des-gouvernements-continuent-de-tolerer-homophobie-11713>

International Lesbian and Gay Association (ILGA), *Homophobie d'Etat*, 05/2013, 111p.  
[http://old.ilga.org/Statehomophobia/ILGA\\_Homophobie\\_Etat\\_2013.pdf](http://old.ilga.org/Statehomophobia/ILGA_Homophobie_Etat_2013.pdf)

International gay and lesbian human rights commission (IGLHRC), *The Impact of the Earthquake, and Relief and Recovery Programs on Haitian LGBTI People*, 2011  
[http://www.iglhrc.org/sites/default/files/505-1.pdf?bcsi\\_scan\\_96404f7f6439614d=IWg6eb5M5jPt/OKeTxnfejGPC64tAAAAyv1odA==:1&bcsi\\_scan\\_1fe59ba8c561fa18=A1qx07IRApLRPB8XHaVqv19O//AtAAAAyQxJcA=&bcsi\\_scan\\_filename=505-1.pdf](http://www.iglhrc.org/sites/default/files/505-1.pdf?bcsi_scan_96404f7f6439614d=IWg6eb5M5jPt/OKeTxnfejGPC64tAAAAyv1odA==:1&bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=A1qx07IRApLRPB8XHaVqv19O//AtAAAAyQxJcA=&bcsi_scan_filename=505-1.pdf)

International gay and lesbian human rights commission (IGLHRC), « LGBTI in Haiti, Three Months After the Quake », 04/2009  
<https://www.outrightinternational.org/content/LGBTI-haiti-three-months-after-quake>

## Médias

Rezo Nodwès, « Cercueil drapé du bicolore haïtien : les funérailles de Charlot Jeudy, militant LGBT, finalement chantées après 2 mois en présence de diplomates internationaux », 26/01/2020  
<https://rezonodwes.com/2020/01/26/cercueil-drape-drapeau-haitien-les-funerailles-de-charlot-jeudy-militant-lgbt-finalement-chantees-apres-2-mois-en-presence-de-diplomates-internationaux/>

*Ici Haïti*, « Social : Funérailles de Charlot Jeudy », 25/01/2020  
<https://www.ichaiti.com/article-29857-ichaiti-social-funerailles-de-charlot-jeudy.html>

Radio-télévision belge de la Communauté française (RTBF), « Haïti n'a plus de parlement opérationnel », 14/01/2020, [https://www.rtb.be/info/monde/detail\\_haiti-n-a-plus-de-parlement-operationnel?id=10406899](https://www.rtb.be/info/monde/detail_haiti-n-a-plus-de-parlement-operationnel?id=10406899)

*La Croix*, « Haïti : un président sans soutien et sans Parlement », 13/01/2020, <https://www.la-croix.com/Monde/Ameriques/Haiti-president-sans-soutien-sans-parlement-2020-01-13-1201071397>

*Miami Herald*, « Weeks after suspicious death, Haiti gay rights activist still not buried », 19/12/2019, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article238540128.html>

*Le Nouvelliste*, « Décès de Charlot Jeudy : le parquet de Port-au-Prince annonce l'ouverture d'une enquête », 27/11/2019, <https://lenouvelliste.com/article/209586/decès-de-charlot-jeudy-le-parquet-de-port-au-prince-annonce-louverture-dune-enquete>

*Le Nouvelliste*, « Décès de Charlot Jeudy, militant LGBT en Haïti », 25/11/2019, <https://lenouvelliste.com/article/209457/decès-de-charlot-jeudy-militant-lgbt-en-haiti>

*Haiti Libre*, « Le Sénat vote une loi contre la communauté Gay », 03/08/2017, <https://www.haitilibre.com/article-21704-haiti-flash-le-senat-vote-une-loi-contre-la-communaute-gay.html>

*Marianne*, «Haïti : le Sénat vote une loi instaurant une homophobie d'Etat », 03/08/2017, <https://www.marianne.net/societe/lgbt-haiti-le-senat-interdit-le-mariage-gay-et-valide-l-homophobie-d-etat>

*Le Figaro*, « Haïti: le sénat interdit le mariage gay », 02/08/2017, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/08/02/97001-20170802FILWWW00335-haiti-le-senat-interdit-le-mariage-gay.php>

*Le Nouvelliste*, « Les sénateurs mettent les bâtons dans les roues des homosexuels », 01/08/2017, <https://lenouvelliste.com/article/174212/les-senateurs-mettent-les-batons-dans-les-roues-des-homosexuels>

*Le Nouvelliste*, « Le Sénat a voté une loi sur la réputation et le certificat de bonnes vie et moeurs », 16/08/2017, <https://lenouvelliste.com/m/public/index.php/article/174502/le-senat-a-vote-une-loi-sur-la-reputation-et-le-certificat-de-bonnes-vie-et-moeurs>

*360°*, « Homos en Haïti, une lutte sans merci », 02/01/2016 <http://360.ch/blog/magazine/2016/01/homos-en-haiti-une-lutte-sansmerci/>

*Le Nouvelliste*, « Une remontée du VIH-SIDA dans les communautés vulnérables », 04/08/2015 <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/148039/Une-remontee-du-VIH-SIDA-dans-les-communaut-es-vulnerables>

*Al Jazeera America*, « Haiti's fight for gay rights », 08/11/2014 <http://projects.aljazeera.com/2014/haiti-LGBTI/>

*Grotius International*, « Le kouraj d'être soi en Haïti », 15/09/2013 <http://www.grotius.fr/le-kouraj-detre-soi-en-haiti/>

*Pink News*, « Haiti: Police arrest two men over attack on British man's same-sex engagement ceremony », 14/08/2013 <http://www.pinknews.co.uk/2013/08/14/haiti-police-arrest-two-men-over-attack-on-british-mans-same-sex-engagement-ceremony/>

*360°*, « Des rumeurs de mariage gay déclenchent une flambée de violence », 01/08/2013 <http://360.ch/blog/magazine/2013/08/des-rumeurs-de-mariage-gay-declenchent-une-flambee-de-violence/>

*Gay Star News*, « Haiti gangs beat 47 gays with machetes, sticks and cement blocks », 31/07/2013 [http://www.gaystarnews.com/article/haiti-gangs-beat-47-gays-machetes-sticks-and-cement-blocks310713/#gs.2q\\_1Pw8](http://www.gaystarnews.com/article/haiti-gangs-beat-47-gays-machetes-sticks-and-cement-blocks310713/#gs.2q_1Pw8)

*Pink News*, « US Human Rights Commission condemns spike in anti-LGBTI violence in Haiti following protest », 31/07/2013 <http://www.pinknews.co.uk/2013/07/31/us-human-rights-commission-condemns-spike-in-anti-LGBTI-violence-in-haiti-following-protest/>

*Tout Haïti*, « Deux présumés Homosexuels tués après la manifestation homophobe organisée par des églises protestantes », 19/07/2013 <http://www.touthaiti.com/culture-loisirs/2427-haiti-deux-presumes-homosexuels-tues-apres-la-manifestation-homophobe-organisee-par-des-eglises-protestantes>

Radio France internationale (RFI), « Journée mondiale contre l'homophobie: l'homosexualité en Haïti », 17/05/2013 <http://www.rfi.fr/emission/20130517-journee-mondiale-contre-homophobie-homosexualite-haiti>

RIGAUD Loïc, « S'assumer en tant que gay: un moyen de combattre l'homophobie en Haïti », *Yagg*, 08/10/2012 <http://yagg.com/2012/10/08/sassumer-en-tant-gay-moyen-de-combattre-lhomophobie-en-haiti/>

## Blogs

OSMAN Jérôme, « Haïti à l'heure des manifestations contre l'homosexualité », *Le regard de Osman*, 20/07/2013 <http://lautrehaiti.mondoblog.org/2013/07/20/haiti-a-lheure-des-manifestations-contre-lhomosexualite/>

Blog de l'organisation FACSDIS, (inactif depuis 2013, consulté en avril 2016) <http://facsdis.blogspot.fr/p/presentation-facsdis.html>

## Autres sources

Twitter, compte d'Amélie Baron, 25/11/2019, <https://twitter.com/Ameliebaron/status/1198998322633232384>

OutRight Action International, « Un activiste LGBTIQ haïtien retrouvé mort dans des circonstances suspectes », 25/11/2019, <https://outrightinternational.org/content/un-activiste-lgbtq-haitien-retrouve-mort-dans-des-circonstances-suspectes>

Right in Exile Programme, *Haiti LGBTII Resources*, (consulté en avril 2016) <http://www.refugeelaidinformation.org/haiti-LGBTII-resources>